

N° CP 3°/104-06  
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
20 JUIN 2006

**Opération de déviation de la RD 417 à WINTZENHEIM**

-----  
**Préservation d'espèces végétales protégés**

-----  
**Convention scientifique et financière**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Ville de Mulhouse, la convention scientifique, technique et financière, jointe au rapport, établie pour la préservation de trois espèces végétales protégées répertoriées à l'intérieur du périmètre de l'opération de déviation de la RD 417 à Wintzenheim.

LE PRESIDENT

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Président le 23 JUIN 2006  
Publication le 23 JUIN 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
par délégation



Ludovic LIONS

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions